

IV

LA GENÈSE D'UN TERRAIN D'APOSTOLAT LA PAROISSE DE LA VIEILLE-LOYE

« Ne soyons pas plus dégagés de la terre, ni plus *spirituels* que le Fils de Dieu ; et sachons frémir devant les douleurs de l'homme. Ne voyez-vous pas que le corps de l'homme souffre ? il souffre de la faim, il souffre du froid, il est malnourri et mal vêtu ; il est écrasé par un travail excessif qui, au lieu d'employer la vie et d'exploiter régulièrement les forces, use les forces, détruit la vie, et ne permet plus à cet être, devenu un rouage de chair dans une machine, de respirer l'air de Dieu et de s'éclairer à son soleil. Messieurs, c'est à ce corps souffrant qu'il faut aller... L'état physique des hommes a un rapport immédiat avec leur état moral, et c'est déjà travailler pour l'âme du peuple que de combattre la misère et la faim, ces sombres amies des mauvais conseils... Il faudrait que, dans les temps où nous sommes, un chrétien intelligent ne se laissât dépasser par personne dans l'étude et dans l'application pratique des sciences sociales. Nous ne devrions pas souffrir, nous chrétiens, que quelqu'un dans le monde parlât mieux que nous sur les questions qui agitent si puissam-

ment et si légitimement les esprits de ce siècle, et que l'Évangile a seul soulevées dans le monde, les questions du paupérisme, du travail, de la famille, des associations, des secours mutuels, des caisses de retraite, des asiles, des crèches, du travail des femmes, du travail des enfants, questions d'une importance absolue, et qui intéressent les fondements essentiels de la société humaine (1). » Voilà trente-deux ans que l'abbé Henri Perreyve tenait ce langage dans la chapelle de la Sorbonne.

Or, il est un texte évangélique autour duquel, aujourd'hui, s'agitent les contradictions et s'entrechoquent les commentaires : « L'homme ne vit pas seulement de pain, a dit le Christ, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Parfois on exploite cette phrase contre les généreuses tentatives des prêtres qui voudraient assurer au peuple le pain matériel afin de lui faire plus aisément accepter le pain des âmes (2) ; on les accuse de faillir à cet idéalisme surnaturel au nom duquel le Christ prêcha sa doctrine, de renverser cette échelle qui classait les besoins humains suivant leur dignité, de subordonner la satisfaction des aspirations religieuses à celle des nécessités physiques, et d'empiéter, enfin, sur un domaine étranger, au risque de négliger leur propre domaine. Et comme il n'est rien de tel, évi-

(1) Abbé Henri PERREYVE. *Sermons*, p. 452-454.

(2) En faveur de ces tentatives, on ne saurait trouver de manifestes plus éloquemment persuasifs que les deux volumes de M. l'abbé NAUDET : *Notre œuvre sociale* (Paris, Tolra) et *Vers l'Avenir* (Paris, Lecoffre).

demment, pour couper court aux polémiques, que d'en appeler à des autorités qui ne les purent ni connaître ni pressentir, ce nous est une bonne fortune d'alléguer, à l'encontre des interprètes que nous venons de citer, les vieilles affirmations de l'abbé Henri Perreyve. Emises aujourd'hui, elles paraîtraient peut-être des opinions d'école ; et, selon les milieux où elles seraient appréciées, on y verrait la marque d'un « ecclésiastique téméraire » ou « d'un curé intelligent ». Emises autrefois, en dehors de toutes préoccupations de combat, elles témoignent, avec une sérénité parfaite, comment un prêtre de valeur et de zèle concevait, en 1864, l'action sociale de l'Eglise ; et ce n'est pas un avocat que nous entendons, puisque à cette date on ne soupçonnait guère le futur procès de la « démocratie chrétienne » ; c'est bien plutôt un docteur et un maître.

D'entrer plus avant dans une discussion théorique, fatale préface de contradictions et de querelles, nous n'en avons point aujourd'hui la pensée ; au lieu d'épiloguer sur ce texte de l'abbé Perreyve, mieux vaut, puisque l'occasion s'en est offerte, mettre la doctrine à l'épreuve des faits. Les pages qui suivent ne sont point une thèse, mais simplement un récit.

Il est en France un certain nombre de paroisses dont on maintient le cadre, la circonscription, le pasteur, mais dont le cadre est vide et le pasteur inoccupé : la vie religieuse y est comme éteinte. Que cette extinction n'est qu'apparente, que sous les cendres d'une oubliée indifférence

peuvent sommeiller et couvrir quelques parcelles d'idéal divin : on en a parfois la brusque révélation grâce à l'exemple d'un prêtre entreprenant, qui secoue, réveille et ressuscite. Quarante-sept ans durant, les six cents habitants de la Vieille-Loye (Jura) avaient eu le même curé : affaibli, tour à tour, par le découragement et par l'âge, il mourut dans la tristesse et l'isolement : entre lui et la population, les points de contact, peu à peu, s'étaient effacés. De sentiments antireligieux, on n'en trouvait point ou presque point parmi les gens de la Vieille-Loye ; et cette absence de passion, à vrai dire, était peut-être plus fâcheuse que ne l'eût été la haine. Car l'impiété se combat, elle se réfute ; mais sur l'indifférence réelle, on a prise moins aisément ; il est plus difficile de dialoguer avec ceux qui s'écartent qu'avec ceux qui provoquent ; — et si l'on ne se parle point, on a peu de chances de s'entendre. C'était le cas à la Vieille-Loye : entre les paroissiens et le pasteur, il semblait qu'une barrière d'oubli s'interposât. Mais le regard de Dieu, vigilant et fécond, traverse tôt ou tard de telles barrières : pour la paroisse de la Vieille-Loye, une nouvelle vie se préparait. C'est en octobre 1890 que l'éminent évêque de Saint-Claude sut trouver l'instrument de cette rénovation.

Aucune pratique religieuse, sinon chez quelques femmes ; un passif de 2,100 francs dans les comptes de la fabrique ; un revenu annuel de 180 francs ; une église à moitié ruinée où l'on devait mettre des seaux pour recueillir les eaux plu-

viales, mal contenues par un toit branlant; un autel boiteux et vermoulu, à peu près indigne de la messe : voilà le bilan d'indigence qui s'offrait au nouveau curé.

Pour qu'apparussent les difficultés d'action, un coup d'œil suffisait. La Vieille-Loye est un village de forêt; les maisons y sont disséminées, éloignées les unes des autres; tous les pêcheurs d'hommes redoutent cet ingrat éparpillement. Jour et nuit on travaille, à la Vieille-Loye; il y a deux équipes à la verrerie; on devance l'aurore, à certaines époques, pour les besognes dans le bois; nulle régularité, nulle homogénéité dans l'existence de cette population ouvrière; de tout rendez-vous qu'on lui donne, un certain nombre sont fatalement absents. Par surcroît, la diversité des métiers a créé des façons de castes : les voituriers, les verriers, les bûcherons, fusionnent malaisément entre eux; je ne sais quelle réserve les tient à distance les uns des autres. Il semble d'ailleurs que, pour l'apprentissage de la fraternité humaine, le cœur ait besoin d'un peu de temps et d'un peu de liberté; un certain essoufflement est impropice à l'expansion de nos facultés d'aimer; et les conditions mêmes du travail à la Vieille-Loye, ne laissent point à la population le loisir nécessaire pour que s'établissent, entre les diverses couches, des courants d'active sympathie. Dimanches et fêtes, cent cinquante paroissiens environ doivent vaquer à leur besogne; il advient parfois que la première communion d'un enfant ne peut même pas être invoquée par son

père, ouvrier, comme un prétexte de congé; et ces pénibles nécessités économiques étaient, pour le nouveau pasteur, un obstacle plus sérieux encore que la tiédeur traditionnelle des consciences.

L'annonce de son arrivée, l'attente de cérémonies religieuses dont le spectacle était presque une nouveauté, amenèrent à l'église, dès le premier dimanche, la plupart des femmes du village; et tout de suite il les groupa; une archiconfrérie érigée de fort ancienne date à la Vieille-Loye, analogue, par certains côtés, à l'*Œuvre expiatoire* de Montligeon, ménageait un cadre opportun. Et pour se dispenser d'ouvrir leurs parapluies en pleine église, les paroissiennes, ainsi ressaisies, sollicitèrent et obtinrent de la mairie la restauration du plafond et d'autres réparations urgentes.

Mais c'étaient les jeunes gens, c'étaient les hommes que voulait le curé de la Vieille-Loye. Il les chercha par tous moyens à la fois, intellectuels et matériels. On le vit essayer des cours d'adultes. L'auditoire était rare, quinze élèves tout au plus. Encore fallait-il les diviser en sections : ceux qui ne savaient rien; ceux qui ne connaissaient que les quatre règles et un peu d'orthographe; ceux qui déjà pouvaient faire quelques problèmes. Le curé se mettait à leurs niveaux respectifs; à des heures différentes, il les faisait venir. Mais l'assistance était irrégulière, la dure nécessité du travail industriel éloignait les grands écoliers, et lorsque l'instituteur et la commune

eurent ébauché des tentatives semblables, le curé de la Vieille-Loye cessa de se faire professeur. Lorsqu'on est riche en rêves de bonnes œuvres, on peut juger en toute sérénité s'il convient de s'acharner contre certaines concurrences ou de s'effacer devant elles, ne fût-ce qu'en vue de la pacification.

Au reste, c'est surtout aux besoins matériels de ses paroissiens que le curé de la Vieille-Loye voulait aviser. Son ministère durait depuis dix-huit mois environ, lorsqu'il interpella cinq de ses voisins, que la soutane n'effrayait point. « L'épicerie est chère ici, leur dit-il en substance ; pour maintenir une certaine hausse des prix, les trois fournisseurs concurrents s'accordent entre eux ; vous êtes contraints d'acheter à crédit, puis de signer des billets, et parfois même de consentir hypothèques sur vos lopins de terre ; et sur le commerce des denrées se greffe, ainsi, un certain commerce de l'argent. Avec cinq hommes et l'aide de Dieu, j'ai un remède et je répons de l'avenir. Les femmes sont revenues aux offices ; mais ce qu'il me faut, ce sont les hommes aussi ; sinon, quel est ici mon rôle ? Eh bien, je vais m'occuper de vos intérêts matériels ; mais faire de l'épicerie pour de l'épicerie, ce n'est point là mon métier ; je veux avoir affaire à de bons catholiques, et par surcroît, avec votre coopération, corriger ou prévenir vos misères. » Au dimanche suivant, les cinq, après quelques jours de réflexion, garantirent qu'ils étaient hommes, le loisir aidant, à fréquenter régulièrement l'office et à remplir

leur devoir pascal. Et voilà comment le curé de la Vieille-Loye devint épicier.

Un placard de la cure servait de boutique. Cette pauvreté des débuts en garantissait l'humilité ; il est tel coopérateur primitif, qui, sur son action de 50 francs, n'a pu verser encore que 5 francs ; et comme le curé, non plus, n'avait rien d'un capitaliste, on jugea déjà fort audacieux de rassembler, dans le placard, pour 150 francs de marchandises. On avait espéré, tout d'abord, que les denrées, à l'arrivée, seraient partagées entre les associés ; le presbytère n'aurait été qu'un entrepôt, non point un magasin. Mais pour acheter à l'avance de gros stocks, l'argent manquait aux braves gens ; on décida de faire de petits paquets d'une demi-livre, qui seraient au niveau de leur bourse et de leurs besoins ; et c'est à la cure que le riz, le café, et autres denrées usuelles, étaient empaquetés et détaillés.

A pleins bords, sur cette originale tentative, les ennemis de la coopérative et du presbytère, épiciers et libres penseurs, répandirent le ridicule : avouez d'ailleurs que pour sourire, les occasions ne manquaient point. La moquerie fut la première récompense du curé de la Vieille-Loye, elle fut aussi, pour lui, la préface du succès. La coopérative durait ; elle se faisait plus ambitieuse, plus acheteuse ; et la période des persécutions suivit celle des railleries. La hardiesse imprévue de cette entreprise était bien faite pour surprendre, même pour alarmer ; ne pouvait-on craindre que quelque bidon de pétrole, recevant l'hos-

pitalité du presbytère, mit en flammes ce bâtiment communal? L'administration municipale, incertaine encore des intentions du curé, lui signifia de déménager sa coopérative. Et sur une brouette, à la recherche d'un placard, l'exode commença. Le placard nouveau fut fourni par deux paroissiennes: pour 200 francs de traitement, elles devinrent les auxiliaires de l'œuvre.

Même durant cette crise, qu'un déménagement résolu, il était peu de gens, à la Vieille-Loye, qui ne sentissent les avantages de la coopérative; mais elle était compromettante, comme toutes les œuvres persécutées; et l'on trouvait, tout ensemble, séduisant et périlleux de s'y associer. L'idée vint à plusieurs de fonder une institution pareille, en face de celle du curé; mais ils n'étaient exempts ni de scrupules ni d'embarras. Car avant de s'improviser fonctionnaire économique le curé de la Vieille-Loye, dans ses courses répétées à Dole, avait longuement étudié la coopérative de la compagnie d Paris-Lyon; à ses émules, cette expérience manquerait. Il alla tout droit vers eux: « Faites un pas, leur dit-il; de mon côté, j'en ferai un. Je tiens essentiellement, comme prêtre, à ce que la direction de mon œuvre n'échappe point à des influences catholiques; et vous tenez essentiellement, comme pères de famille, à avoir des vivres à bon marché. Nous pouvons nous entendre. Les actionnaires seuls, dans ma société, resteront électeurs et éligibles; et cela me suffit à moi; en y entrant à titres adhérents, vous profiterez d'abord du bon marché, et puis d'une part des béné-

fices proportionnelle à l'importance de vos achats; et cela vous suffit à vous. » Ils acceptèrent. La coopérative gardait son caractère catholique, et cette initiative catholique allait profiter au pays tout entier, — même à ceux qui se tenaient à l'écart, puisque les épiciers concurrents finirent par baisser leurs prix.

Bientôt survint une redoutable révélation: lorsque les actionnaires ou les adhérents, pour acheter des objets d'usage plus rare, s'en allaient dans les boutiques auxquelles la société portait ombrage, ils y étaient fraîchement accueillis. Elle fut contrainte d'augmenter et de varier son assortiment; on se mit à vendre de tout. Par là même, un agrandissement de local s'imposait, et l'on se hâta vers une troisième période, celle où la jeune coopérative devait vivre chez elle. Cette période est inaugurée: le village de la Vieille-Loye compte une maison de plus; elle appartient à la coopérative, qui en occupe le rez-de-chaussée. Dans une paroisse où l'existence du prêtre était presque ignorée il y a six ans, les œuvres du prêtre ont aujourd'hui pignon sur rue.

Il restait à assurer la solidité du pignon et la survivance de la coopérative: un conseil de fondation, composé de trois notabilités étrangères au village (1), pourvoit à cette nécessité. Défendre les coopérateurs, à l'occasion, contre les tracasseries administratives ou fiscales, et maintenir l'esprit de la société après la disparition du curé

(1) MM. Carron, le marquis de Froissard et Louis Milcent.

fondateur, telle est la fonction de ce conseil ; on lui reconnaît, en outre, un double droit, corrélatif d'une double responsabilité : sans son aveu, la coopérative ne peut emprunter ; et sans son aveu, la coopérative ne peut se dissoudre : c'est ainsi que le conseil de fondation oppose une double barrière à l'entraînement qui porterait les actionnaires vers des dépenses exagérées et aux calculs égoïstes qui les pourraient induire, dans la suite, à dissoudre la société pour se partager entre eux le fonds social. Ainsi préservée, la coopérative de la Vieille-Loye ressent et inspire confiance ; elle fait chaque année pour 40,000 d'affaires ; au jour le jour elle détient en magasin 15,000 francs environ de marchandises ; et les prix des denrées ont en moyenne baissé d'un tiers, sur le territoire de la Vieille-Loye.

Le curé voulut que la médecine, tout comme le vivre, fût à meilleur marché ; il créa l'Association médicale. Il s'en fut voir un médecin de Dole : « Voulez-vous venir dans ma paroisse deux fois par mois, lui dit-il, moyennant 10 francs par voyage ? » Le déplacement auparavant coûtait 15 francs. Le prix offert fut accepté. D'autre part, en versant une cotisation personnelle de 50 centimes par an, tout membre de la paroisse, homme, femme, enfant, peut adhérer à l'Association médicale ; elle compte présentement trois cent trente inscrits. Chaque quinzaine, le médecin arrive ; en donnant vingt-cinq centimes à la caisse de l'Association, tout adhérent peut le consulter à la cure ; en donnant 1 franc à la caisse, tout

adhérent peut le mander à domicile, ou bien l'aller, un autre jour, consulter à Dole. Si dans l'intervalle entre deux visites ordinaires, un membre de l'Association désire une visite extraordinaire du médecin, il lui payera 10 francs au lieu de 15 ; si, par surcroît, il est adhérent de la coopérative, les 10 francs sont versés, moitié par lui, moitié par la caisse de la coopérative ; et quant aux actionnaires de cette dernière société, ils n'ont que 2 francs à donner au médecin pour le faire venir de Dole ; à leur égard, la caisse est assez généreuse pour payer les 8 autres francs. Enfin les adhérents de l'Association médicale peuvent profiter de ces visites inattendues, comme des visites périodiques, pour consulter le médecin moyennant 5 sous. Il vit, naturellement, en parfait accord avec le prêtre, auteur de cette organisation, et nul curé n'est mieux informé des malades de sa paroisse que celui de la Vieille-Loye. Le pharmacien attitré de l'Association fournit les remèdes ordonnés, avec une remise dont le bénéfice est partagé entre le malade adhérent, qui obtient, en général, un rabais de 10 pour 100, et l'Association elle-même, qui, grâce à cette combinaison, subvient facilement à ses frais.

Lorsque l'hiver est rude, la cure de la Vieille-Loye se transforme en cantine. Au début de la semaine, les écoliers y viennent apporter un gros pain et une ration de vin : c'est la pitance hebdomadaire. Au début de chaque journée, un quart d'heure avant la classe, ils viennent tailler un peu de leur pain, et chacun le met dans sa ga-

melle. La cuisinière observe combien de gamelles sont remplies ; elle sait à coup sûr, ainsi, le nombre de petits convives qui déjeuneront à midi. L'*Angelus* en effet les ramène ; ils sont par groupes de cinq ou six, dont le chef a le privilège d'entrer à la cuisine ; chacun a son jour pour dire le *Benedicite*, ce qui entraîne le droit de ramasser le fond du plat. La soupe, puis un plat de riz, de choux ou de pommes de terre, forment l'ordinaire ; et le curé, qui devient ainsi le commensal de tout le petit monde du village, réclame de chaque enfant un sou et demi par repas.

De la caisse rurale, enfin, organisée selon le système de M. Durand, il suffira de dire, pour en préciser les détails originaux, que les jeunes gens, jusqu'à concurrence de 10 francs, remettent leurs économies, fussent-elles d'un sou, entre les mains du curé, qui leur garantit en retour un intérêt de 2 pour 100 ; c'est seulement lorsque les prêts dépassent 10 francs qu'ils sont déposés à la caisse rurale. Ces diverses institutions, entre elles, sont tout à la fois indépendantes et connexes ; on prévoit qu'elles se peuvent prêter un mutuel concours, mais la règle est qu'elles vivent de leur vie propre. Un jour ou l'autre, par exemple, les fonds de réserve de la coopérative pourront aider à la prospérité de la caisse rurale ; mais la caisse rurale doit être en mesure de faire ses affaires par elle-même. Et tous ces organismes convergent entre eux pour satisfaire aux besoins les plus divers des habitants et pour assurer, sous la direction du curé, une vitalité pros-

père à ce groupe souvent informe et disloqué : la paroisse.

C'est sur l'union des bonnes volontés que repose l'organisation paroissiale, à la Vieille-Loye : on les réclame toutes, on les emploie toutes, on leur fait sentir, par l'agencement même des institutions, qu'on a besoin d'elles et que toutes doivent se dévouer. Le curé a peu de ressources ; de chantres, il n'en peut avoir, car de bonne heure les enfants vont travailler à l'usine ou dans les bois ; de sacristain, pas davantage ; mais à tant de lacunes, il remédie en inculquant à ses paroissiens ce sentiment qu'ils forment une communauté, et que ce n'est pas seulement pour eux, mais par eux, que la paroisse doit vivre. Les grandes filles font le catéchisme aux moyennes, les moyennes aux petites ; les petites se relayent entre elles pour venir chaque samedi, trois par trois, balayer l'église ; pour les poêles qu'a généreusement fournis la mairie, tous les habitants, même, à une ou deux exceptions près, ceux qui ne fréquentent pas la messe, s'entendent pour fournir le bois ; et par nécessité enfin, tous les fidèles se sont faits chantres, alternant, suivant les moments de l'office, les chants liturgiques et les cantiques en langue populaire.

Multiplier dans cette communauté chrétienne, si peu nombreuse soit-elle, les institutions requises par les besoins des divers âges : c'est à quoi s'applique aujourd'hui le curé. Pour construire un étage au-dessus des magasins de la coopérative, il n'affrontait point une grosse dépense ; il

vient d'aménager, dans cet étage, quelques lits pour malades ou pour vieillards et un petit ouvroir. « Je tiens, nous disait-il, à ce que ceux qui n'auraient pas édifié la paroisse par leur vie la puissent du moins, sur mon territoire même, édifier par leur mort ; une paroisse doit pieusement conserver au milieu d'elle, comme des témoignages, comme des promesses, ceux que l'âge ou l'adversité ramène à Dieu ; et d'ailleurs l'émigration des malades, des orphelins et des infirmes vers la grande ville soustrait les autres paroissiens au sentiment de leur responsabilité... » En même temps que l'ouvroir accueillera les orphelines, des leçons de couture, de repassage, de cuisine, s'y donneront à toutes les fillettes. Ainsi toutes les routes où sont engagés les habitants par les besognes et les nécessités de l'existence, confluent, plus ou moins directement, vers cette sorte de carrefour paroissial qu'a dessiné le curé de la Vieille-Loye, et où se vient centraliser la vie même du village.

Les ingérences du presbytère sur de multiples terrains n'ont point troublé la paix de la commune ; dans ce pays qui rend au curé des hommages presque unanimes, le maire sortant, qui avait progressivement compris la portée philanthropique de cet ensemble d'œuvres catholiques, obtenait, de son côté, au mois de mai dernier, la presque unanimité des suffrages ; et l'activité du curé, malgré les suspensions et les entraves qu'elle rencontrait à l'origine, a servi la pacification civique en même temps que les intérêts religieux. Très

modeste d'allures, et prudent autant qu'il faut l'être, l'intelligent curé, que je questionnais sur l'adaptation possible des institutions de la Vieille-Loye à d'autres communes rurales, me répondait qu'on ne peut rien généraliser, mais qu'en ce qui concerne les œuvres sociales un prêtre doit étudier, sur le terrain même, les besoins de ses paroissiens, les dévouements qu'ils peuvent prêter, et suivre, avec les conseils de la hiérarchie, les sollicitations et les enseignements des circonstances. C'est moins encore à titre d'exemple qu'à titre d'argument que ce récit doit être retenu ; et l'argument prouve, d'une irréfutable façon, la fécondité des œuvres économiques pour la conquête chrétienne (1).

Une trentaine d'hommes, les trois quarts des femmes, et presque toute la jeunesse, remplissent aujourd'hui le devoir pascal, dans cette paroisse de la Vieille-Loye qui, cinq ans auparavant, semblait morte.

(1) A côté des appels que multiplie chez nous les prêtres « démocrates chrétiens », à côté des exemples d'action sociale donnés par le clergé allemand et détaillés avec une précieuse exactitude dans les livres de M. l'abbé KANNENGIESER, il nous paraît intéressant de citer le discours sur « la mission du prêtre dans l'action catholique », prononcé au quinzième congrès catholique d'Italie par un membre fort éminent de la prélature romaine, Mgr Radini-Tedeschi : « Il n'y a pas de champ, dit-il, dont le prêtre doive se désintéresser, depuis les exercices spirituels qui forment les hommes de Dieu, jusqu'aux sociétés coopératives, banques, caisses rurales, etc. » La traduction complète de ce discours a été publiée dans le *Patriote de Bruxelles* du 31 janvier 1897.